

123

Démobilisation

M. Deschamps,
S/secret. d'Etat

Commission de l'armée

Séance du 3 juillet 1919

COMMISSION DE L'ARMEE

Séance du jeudi 3 juillet 1919

A 16 heures et demie est introduit

M. DESCHAMPS, sous-secrétaire d'Etat à la démobilisation.

M. LE PRESIDENT - Nous remercions Mr le sous-secrétaire d'Etat d'avoir bien voulu répondre à l'invitation de la commission que lui a fait connaître notre collègue Mr Le Hérissé. Hier, plusieurs de nos collègues avaient manifesté le désir d'être mis au courant le plus rapidement possible des mesures que le Gouvernement compte prendre en vue de la démobilisation, à la suite de la signature du traité de paix avec l'Allemagne; Mr le sous-secrétaire d'Etat a bien voulu répondre tout de suite à la demande qui lui était adressée: nous l'en remercions et, pour ne pas abuser plus longtemps de la parole, je le prie de nous exposer le plan adopté par le Gouvernement

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Je suis toujours très heureux de me rendre aux invitations que la commission de l'armée du Sénat veut bien m'adresser; elle m'a réservé toujours le meilleur accueil et il m'est très agréable de venir répondre aux questions que ses membres désirent me poser.

Le plan de démobilisation, vous le connaissez, au moins dans ses grandes lignes, par ce qui a été publié dans les journaux: il a été décidé que l'on procéderait, du 9 juillet au 9 août, à la démobilisation des classes 1907, 1908, 1909.

Quelles critiques peut-on apporter aux intentions qu'a déjà fait connaître le Gouvernement? Elles sont de deux sortes: d'une part, on pourra dire que l'on aurait du envisager la démobilisation d'autres classes que celles que je viens de désigner; d'autre part, on pourra dire que cette démobilisation se fait dans des conditions singulièrement plus lentes que celles des classes qui depuis l'armistice, ont été déjà renvoyées dans leurs foyers. Tels sont les deux ordres d'idées auxquels se rapportent les critiques qui peuvent être adressées au Gouvernement si l'on se base sur le texte des interpellations qui ont été déposées sur le bureau de la Chambre et sur les articles parus dans les journaux.

Il est en effet exact que ces trois classes vont être démobilisées dans un temps plus long que ne l'ont été certaines classes démobilisées avant elles; cependant, il convient de rappeler - je l'ai déjà dit ici - que les hommes désormais ne passeront plus, comme autrefois par les centres de groupement et qu'ils seront dirigés directement par trains de permissionnaires sur les dépôts démobilisateurs.

On a déjà dit que les hommes restent dans les

dépôts plus de temps qu'il ne paraissait nécessaire, qu'il y avait des embouteillages, qu'en pratique ils ne devraient pas y rester plus de vingt-quatre heures: or, si l'on songe au travail considérable imposé à ces dépôts qui doivent régler toutes les questions de pécule, d'indemnité d'habillement, de frais de voyage et aussi à partir d'hier, régler la partie fixe de la prime de démobilisation, on devine sans peine que si l'on envoyait, chaque jour, une quantité considérable d'hommes dans ces dépôts, les embouteillages se renouvelleraient et que des critiques justement fondées ne manqueraient pas de se faire jour.

Mais il y a encore un autre argument. Les hommes qui sont à l'intérieur, dans les dépôts démobilisateur appartiennent tous à l'une ou à l'autre des classes qui vont être démobilisées; au fur et à mesure qu'ils partiront dans leurs foyers, il sera nécessaire de pourvoir à leur remplacement. Cela n'est possible qu'en faisant revenir des armées un certain nombre de formations, qui rentreront dans leurs garnisons d'avant-guerre.

Ce second argument n'a sans doute pas une portée essentielle, mais, s'ajoutant au premier, il justifie dans une certaine mesure la décision prise par le Gouvernement.

Enfin, actuellement, la démobilisation ne peut plus s'accomplir sous la forme simple envisagée au début.

Les unités composées de classes anciennes avaient peu ou pas de matériel; appelées à disparaître, il suffisait de renvoyer les hommes à l'intérieur pour les démobiliser très vite, sans qu'on ait à s'inquiéter d'un matériel qui pouvait être aisément pris en charge par les unités restant aux armées; par contre, s'agissant des classes 1907, 1908, 1909, il faut non seulement démobiliser les hommes de ces classes, mais aussi faire revenir à l'intérieur, dans leurs garnisons d'avant-guerre un certain nombre de formations, faute de quoi, la main-d'œuvre diminuant tous les jours aux armées, on serait dans l'impossibilité de replier sur l'intérieur un matériel de plus en plus considérable.

Voilà pourquoi lorsque, le 9 juillet, commencera la démobilisation des hommes, on fera revenir dans leurs garnisons d'avant-guerre 15 divisions actuellement échelonnées sur le Rhin.

Ces 15 divisions nécessiteront 400 trains. Si vous ajoutez à ce chiffre les 120 trains quotidiens de permissionnaires et de démobilisés, vous voyez l'effort considérable demandé aux chemins de fer. Ajoutez-y encore les besoins de transports des charbons des ports, de Belgique et de la Sarre et en même temps ce qui est nécessaire pour résoudre le problème de la soudure, pour envoyer dans le pays le ravitaillement qui fait défaut; songez aux difficultés de ravitaillement des régions libé

rées , sur des lignes encore trop souvent à voie unique; songes enfin à la diminution de rendement qui résulte de l'application de la loi sur la journée de huit heures sur les chemins de fer; et vous comprendrez les impossibilités matérielles en face desquelles se trouve le Gouvernement, quelques efforts qu'il fasse, quelque bonne volonté qu'il puisse manifester.

Ainsi donc, à ce premier reproche, relatif à la lenteur de la démobilisation, par rapport aux démobilisations antérieures, nous répondons: travail considérable des dépôts démobilisateurs, nécessité de remplacer les secrétaires et hommes de l'intérieur démobilisés par des formations revenant des armées, difficultés de transport.

Le second ordre de critiques, je l'ai indiqué, c'est celui qui consiste à dire au Gouvernement: Vous avez prévu la démobilisation des classes 1907, 1908, 1909, que faites-vous pour les classes suivantes ?

Certains semblent vouloir dire que le Gouvernement serait tout disposé à garder des hommes dont il n'aurait pas besoin. Il y a à cela une réponse toute naturelle: Pourquoi le Gouvernement conserverait-il ces hommes ? quel intérêt y aurait-il ?

Maintenant que la guerre est gagnée, le Gouvernement n'a qu'une pensée: reconstituer la France et permettre à ses enfants d'apporter dans les travaux de la paix les mêmes qualités qu'ils ont témoignées penant la

guerre. Pourquoi garderait-il des hommes qu'il n'aurait aucun intérêt particulier à conserver sous les drapeaux, qu'il aurait au contraire tout intérêt à voir rentrer dans les cadres du travail ?

Je n'insiste pas sur cet argument; je dis simplement qu'en ce qui concerne les classes plus jeunes, la démobilisation doit être considérée comme un tout et non pas classe par classe. Le traité de paix n'est pas encore ratifié par l'Assemblée nationale allemande; dans ces conditions, tout ce que peut dire le Gouvernement c'est que, dès que la démobilisation des classes 1907, 1908, 1909, sera achevée, et avant même qu'elle soit d'ailleurs, sa volonté est, sauf complications imprévues, de continuer la démobilisation dans aucune interruption.

M. LE PRESIDENT - En d'autres termes, la démobilisation des classes 1907, 1908, 1909, étant achevée, vous prévoyez que les trois classes suivantes seront démobilisées, sauf difficultés imprévues, dans le même laps de un mois ou cinq semaines.

M. DE LA BATUT - Mr le sous-secrétaire d'Etat avait déclaré qu'il lui faudrait beaucoup plus de temps.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Il est, en effet, certain que, pour les classes 1913, 1914, 1915, nous nous heurterons à des difficultés, à des complications considérables de matériel.

Au moment où les opérations de la démobilisation ont été suspendues, on s'est efforcé de faire revenir à plein du matériel; avec une moyenne de 10 trains par jour, on a fait revenir du front 18 000 automobiles et une quantité considérable de matériel qui porte les récupérations aux chiffres suivants: 26 000 automobiles, 23 000 voitures de toutes sortes, 30 000 tonnes de fer, 500 locomotives et 12 000 wagons de voie de 0,60. Mais il reste encore de grandes quantités à récupérer et le travail se fera d'autant moins vite que la main d'œuvre se raréfiera par suite de la démobilisation..

Telles sont, messieurs, les réponses que je tenais à apporter aux objections qui sont peut-être dans vos esprits.

M. HENRY CHERON - La question que je vais poser s'adresse moins au sous secrétaire d'Etat à la démobilisation qu'au membre du Gouvernement qui nous a fait l'honneur de venir devant nous.

Mr le sous secrétaire d'Etat a indiqué les mesures qui étaient prises pour la démobilisation de certaines classes: le Gouvernement connaît ses responsabilités, il sait ce qu'exige l'intérêt de la défense nationale; je lui fais pleinement confiance à cet égard: en pareille matière, l'intérêt de la Patrie prime tout.

Mais Mr le sous secrétaire d'Etat disait que le Gouvernement était préoccupé de rendre le plus tôt possi-

ble les hommes à la grande tâche de la reconstitution de la France: c'est de cette dernière parole que je m'empare pour lui signaler un fait qui a ému un grand nombre de nos collègues.

Un journal a publié ce matin la photographie des cartes de soviet qui sont distribuées à Paris dans certains milieux: sur un côté, on lit:

Communisme - Ni Dieu ni maître -

Un seul ennemi, le capital;

une seule contrainte, la conscience;

une seule patrie, l'univers,

une seule religion, l'humanité.

De l'autre côté se trouvent ces mots:

Parti communiste

Section française de la 3^e internationale

Tous pour tous

Au dos enfin, on lit:

Soviet de....

Carte d'adhérent

N°

Nom et prénoms

Profession

Adresse

Date d'adhésion

Timbre de soviet central

Timbre du soviet

Le Secrétaire général

Le secrétaire

C'est là, n'est-il pas vrai, la preuve d'une
méthodique
 organisation du bolchevisme en France.

La commission de l'armée qui a travaillé ardemment pour seconder nos soldats dans la préparation de la victoire a conscience que l'ordre public et l'unité morale du pays sont des conditions essentielles de sa sauvegarde

Je ne suis pas suspect d'hostilité au droit d'association; je me permets de rappeler que j'ai déposé une proposition de loi pour l'extension de la capacité syndicale; mais le droit d'association et le droit syndical sont sans rapport aucun avec l'organisation que révèle la carte dont je viens de parler: aucune confusion ne doit s'établir à cet égard.

C'est sous le bénéfice de ces observations que je prie Mr le sous secrétaire d'Etat de traduire auprès du Gouvernement l'émotion qui s'est emparée de la commission de l'armée du Sénat à la lecture du document dont il s'agit.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Je n'y manquerai pas.

M. RICHARD - Mr le sous secrétaire d'Etat vient de dire qu'on continuerait à démobiliser, sauf complications imprévues: peut-il nous dire à quelle classe s'arrêtera cette démobilisation ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Logiquement, le dernier terme de la démobilisation devrait être la classe 1917 puisque cette classe appartient dès à présent à la réserve de l'armée active.

M. LE PRESIDENT - Dans ces conditions, alors, se poserait la question de la classe 1920. Le Gouvernement s'est-il préoccupé de l'appel et de l'incorporation de cette classe qui est recensée et révisée.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Il a été question, à différentes reprises de l'appel et de l'incorporation de la classe 1920, mais rien n'a encore été décidé. D'autre part, il serait peut-être fâcheux d'appeler rapidement cette classe 1920, parce que ce serait l'incorporer avant son temps et cela pourrait jeter le trouble dans l'appel des classes ultérieures: tout l'effort, croyons-nous, devrait tendre à ne pas appeler, si cela est possible, la classe 1920 à une époque trop éloignée de sa date de convocation normale. Mais alors, il faudra conserver la classe 1917 sous les drapeaux.

J'ai déjà dit dans quelles conditions on avait songé à former l'armée d'occupation et les troupes de réserve de première et de deuxième catégorie. L'armée d'occupation des pays rhénans, avais-je dit, serait composée d'hommes des classes 1917, 1918, 1919; la réserve de première catégorie comprenait des hommes des classes 1916, 1917, 1918, 1919; comme vous le voyez, la classe 1917 était maintenue sous les drapeaux. Mais le problème ne dépend pas seulement de nous; il dépend des efforts que nous faisons et aussi de nos alliés. Toujours est-il que dès aujourd'hui, la classe 1917 appartient à la réserve de l'armée active.

M. LE PRESIDENT.- Il ressort de vos observations que, d'ici le 3 aout, vous allez démobiliser les classes 8, 8 et 9. Vous envisagez ensuite qu'à partir du 3 aout, la démobilisation pourrait se poursuivre pour les classes 10, 11 et 12, sauf cas imprévu.

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT.- A une allure que je ne peux pas fixer.

M. LE PRESIDENT.- Mais vous n'allez pas plus loin que la classe 12 ?

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT.- Si, mais je ne peux pas regarder plus loin pour l'instant. Il est très difficile, en effet, de faire des prévisions que les événements peuvent démentir. Si vous prenez le traité de paix, vous pouvez voir que certaines clauses doivent être exécutées par les Allemands dans des conditions déterminées.

Par exemple, d'après l'article 167 ou 8, d'ici deux mois, les Allemands doivent avoir livré toutes leurs armes et tout leur matériel de guerre. Il est incontestable qu'il nous faut garder des moyens de pression pour obtenir que cette livraison soit réalisée. De quels effectifs aurons-nous besoin? Je l'ignore.

Il est entendu également que les armées doi-

vent être réduites progressivement dans des conditions fixées strictement pour aboutir le 31 mars 1920 au chiffre de 100.000 hommes seulement. D'après une autre clause, les arsenaux et les établissements qui fabriquent du matériel de guerre devront licencier leur personnel et fermer leurs portes dans les trois mois à partir de la ratification du traité de paix.

Voilà donc une série de clauses dont nous ne pourrons obtenir l'exécution qu'en gardant certains moyens de pression.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de date fixée pour la ratification du traité de paix?

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT.- La ratification se fera très rapidement à cause du blocus économique.

M. HERVEY.- Est-ce la ratification par les Allemands ou par les états Alliés?

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT.- ~~Est-ce par les~~
Il est nécessaire que l'Allemagne le ratifie et que trois autres états alliés ou associés le ratifient à leur tour. Mais il est certain que la ratification de l'Allemagne obtenue, le pire sera passé. Les pays alliés, en effet, ayant décidé de l'imposer à l'Allemagne, sont évidemment d'accord sur ce qu'il contient.

M. RICHARD.- Un télégramme allemand annonce que d'après le président de l'assemblée nationale, celle-ci ratifiera le traité de paix au commencement de la semaine prochaine.

M. CHAPUIS.- Est-ce que les rengagements dans l'armée sont nombreux?

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT.- Ils sont peu nombreux. Nous ignorons pourquoi il en est ainsi. Mais nous aurons sans doute plus de rengagements avec les classes jeunes. Il n'ya eu de rengagements que pour un certain nombre de sous-officiers et d'adjudants. Cela est très fâcheux. Mais il ne faut pas s'en étonner parce que l'état du marché du travail donne aux hommes la certitude de se placer. En fait il n'y a pas de chômeurs. A la date du 1er juin, il y avait de 46 à 47.000 chômeurs à Paris et dans le département de la Seine. Or d'après les statistiques d'avant-hier, il en restait seulement 22 ou 23.000. Sur 4 millions d'habitants, c'est insignifiant.

Je ne veux pas attribuer ce résultat à l'Office de placement que j'ai créé, mais il y a tout de même contribué.

M. LE PRESIDENT.- Vous ne comptez pas dans ce chiffre les ouvriers en grève?

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT.- Non, je compte les hommes qui ne travaillent pas et qui sont inscrits sur les listes de chômage.

M. LE PRESIDENT.- Il y a encore au moins 25000 grévistes à Aubervilliers, Bois-Colombes...

M. HERVEZ.- Ce ne sont pas des chômeurs. Ils touchent d'ailleurs des traitements!

M. LE PRESIDENT.- Pas de leurs employeurs!

M. HERVEY.- Ils sont payés par leurs camarades.

M. HENRY CHERON.- Ils touchent un salaire de chômage dû à la solidarité ouvrière.

M. CHAPUIS.- Y a-t-il des rengagements pour les troupes coloniales?

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT.- La direction des troupes coloniales est enchantée du nombre des rengagements. Les 25.000 hommes qu'elle estimait indispensables ont été obtenus.

Avant la guerre, les troupes coloniales se recrutent par voie de rengagement et la première pensée a été de les reconstituer suivant le même système. D'après mes renseignements, ce résultat a été atteint. Je pourrai vous communiquer les chiffres exacts.

M. LE COMTE D'ALSACE.- Avec des augmentations de prime?

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT. - Toutes les primes ont été augmentées en effet.

M. RICHARD.- Quel sort sera fait , au point de vue démobilisation, aux engagés volontaires pour la durée de la guerre? Vont-ils être libérés au décret de cessation des hostilités?

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT.- Ils sont libérés avec leur classe à moins qu'ils aient une classe de recrutement.

M. RICHARD.- C'est une injustice. Voici un homme dégagé de toute obligation militaire qui s'engage pour la durée de la guerre. Pourquoi ne pas le libérer au moment où paraîtra le décret portant cessation des hostilités?

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT.- Jusqu'à ce qu'il paraisse, ils sont libérés avec leur classe.

M. RICHARD.- Et les autres seront libérés au moment du décret?

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT.- Cela ne me paraît pas douteux.

M. RICHARD.- En tout cas, j'appelle sur ce point toute votre attention.

M. LE SOUS-secRETAIRE D'ETAT.- Parfaitement.

M. LE HERISSE.- Des jeunes gens se sont engagés à 18 ans pour la durée de la guerre: ils doivent suivre le sort de la classe 17 s'ils n'ont pas terminé leurs trois ans.

M. RICHARD.- Mais il y en a qui ont ~~ont~~ terminé leurs trois ans!

M. LE HERISSE.- Ceux-là doivent être libérés, avec leur classe, mais les autres non.

M. LE PRESIDENT.- Il y a certains jeunes gens de la classe 19 qui se sont engagés 6 ou 8 mois avant l'appel de leur classe. A leur arrivée au corps on leur a délivré un livret où ils étaient marqués comme étant de la classe 18. Mais depuis l'armistice, on leur a délivré de nouveaux livrets qui portent la mention " classe 19 ". Marchent-ils avec la classe 18 ou la classe 19 ? Y a-t-il une erreur du bureau de recrutement?

M. LE SOUS-secRETAIRE D'ETAT.- Je m'informerai.

M. LE PRESIDENT.- Ce ^{point} ~~fait~~ a fait l'objet

d'une question écrite qui a été insérée au Journal officiel de mercredi dernier.

M. LE COMTE D'ALSACE.- Régulièrement l'engagé volontaire doit marcher avec la classe précédant celle à laquelle il appartient.

M. LE PRESIDENT.- Surtout quand il s'agit de jeunes gens de la classe 19 qui ont fait six mois de front alors que leur classe n'en a pas fait.

M. PAUL DOUMER.- Pourquoi liez-vous la démobilisation des trois classes 7, 8 et 9 à la dissolution de 15 ou 16 divisions? Il n'y a pas nécessité à cette manière de faire. Vous avez déjà dissous beaucoup de divisions sans procéder ainsi.

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT.- Le problème qui se pose est compliqué. Au fur et à mesure de la démobilisation des classes 7, 8 et 9, nous devons ramener dans les garnisons d'avant-guerre toutes les divisions du front. Nous allons ramener d'abord 15 divisions. Nous allons avoir à le faire pour bien d'autres lorsque la démobilisation va se poursuivre. Si nous ne ramenons pas 15 divisions pendant ce laps de temps, il serait à craindre de ne plus avoir assez de personnel pour transporter tout le matériel. Il faut bien dégorger le front.

M. PAUL DOUMER.- Sur le front du Rhin, vous avez environ 25 divisions?

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT.- Au moins et quelques-unes au -delà.

J'ai déjà communiqué à la commission de l'armée du Sénat la situation des troupes au 7 juin dernier. Cette situation s'est modifiée depuis cette date. Il a été nécessaire, en effet, de faire une concentration sur le Rhin en raison de la marche en avant à laquelle on a songé. La conséquence, c'est que la 10ème armée du général Mangin, qui à la date du 1er juin comprenait 180.000 hommes avec 9 divisions, comptait à la date du 1er juillet 14 divisions correspondant à 240.000 hommes. Un effort a donc été réalisé de ce côté, mais il y a maintenant un dégorgement à faire.

M. PAUL DOUMER.- Et l'armée Gérard ?

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT.- La 8ème armée ne comprend plus que 2 divisions au lieu de 5, les 3 autres étant allées rejoindre l'armée Mangin.

M. PAUL DOUMER.- Et la 4ème ?

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT.- Elle a été réduite de 6 à 5 divisions. Cette concentration avait été nécessitée en raison même des besoins d'une marche en avant possible.

Maintenant il faut ramener tout ce matériel et cela le plus vite possible en profitant ~~de~~ ce que nous avons encore de la main d'oeuvre. Lorsque nous n'aurons plus sous les drapeaux que des classes très jeunes nous pourrions nous trouver dans une situation embarrassée.

Nous avons déjà récupéré du front 25.000 automobiles, 500 locomotives et 12.000 wagons de voie de 60, 50.000 tonnes de fer. Un effort énorme a donc été accompli. Vous allez recevoir un petit fascicule sur la démobilisation du matériel. Vous verrez tout ce qui a été récupéré et tout ce qui reste encore au front. Vous comprendrez facilement qu'il est absolument nécessaire de faire marcher de front la démobilisation du matériel et celle du personnel.

M. GASTON MENIER.- Où envoie-t-on ce matériel

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT.- On le stocke dans certains endroits. Tout ce qui doit être liquidé est placé dans ces centres indiqués par la liquidation des stocks. Pour le matériel automobile, par exemple, il y a 40 centres de vente dans les régions libérées et à l'intérieur. Les chevaux ont été répartis également un peu partout, en particulier dans les régions libérées qui en ont reçu à peu près 60 à 80.000. Le

nombre des chevaux français vendus dépasse 300.000. Il faut y ajouter 100.000 chevaux anglais et autant d'américains. Il est donc possible de dire qu'il a été rendu au pays environ 500.000 chevaux.

M. LE COMTE D'ALSACE.- Et les chevaux sont cependant très chers!

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT.- Dans le dernier mois, 30.000 chevaux ont été vendus. Mais beaucoup de chevaux sont revenus galeux. On les soigne en ce moment. Il y en a à peu près de 25 à 30.000 dans ces conditions.

M. HERVEY.- La démobilisation va permettre d'en vendre encore de 2 à 300.000 ?

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT.- Au 1er juin, il y avait 28.803 chevaux dans l'armée. A la déclaration de guerre, il y en avait 172.000 seulement. Il y aurait donc encore 250.000 chevaux qui pourraient être vendus. Mais il ne faut pas tabler sur le chiffre de 172.000 parce que notre artillerie est beaucoup plus considérable. Le chiffre de 250.000 est beaucoup plus près de la vérité. Il resterait donc encore 200.000 chevaux à vendre.

M. PAUL DOUMER.- Les 10 divisions entièrement

formées que vous allez garder au front exigeront plus de chevaux que si elles étaient restées à l'intérieur.

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT.- Très certainement.

M. GASTON MENIER.- Où en est la démobilisation de l'armée d'Orient?

M. CAUVIN.- Il y a beaucoup de réclamations à ce sujet.

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT.- A la date du 9 juin, le Gouvernement a envoyé l'ordre de faire revenir tous les hommes de la classe 7. Le 20 juin, il a envoyé le même ordre pour le Maroc. Hier il a envoyé un ordre pour ~~xxx~~ les hommes des classes 8 et 9. Dans ces conditions, ces hommes seront très certainement arrivés dans la métropole en même temps que leurs camarades de la métropole seront démobilisés.

M. PAUL DOUMER. - Remplacerez-vous ces hommes?

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT.- Je ne sais pas exactement.

M. GUILLAUME CHASTENENT.- La démobilisation a beaucoup gêné le général Lyautey au Maroc.

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT.- Il a 87.000 hommes au Maroc et 115.000 en Algérie!

M. GUILLAUME CHASTENET.- Maintenant, mais pas il y a six mois.

M. LE SOUS-SECRETARE D'ETAT.- Pour les hommes appartenant à des formations de l'armée d'orient, venus en permission depuis le 8 ou 10 mai, il a été entendu que jusqu'à la classe 11, ils resteraient en France. Les précautions sont donc prises pour que la démobilisation soit faite pour l'armée d'orient comme pour la métropole.

M. GASTON MENIER.- Pour les classes suivantes, cela n'empêche pas les permissions?

M. LE SOUSSECRETARE D'ETAT.- Nullement.

M. LE PRESIDENT.- Si personne n'a plus de question à poser à M. le sous-secrétaire d'Etat, nous lui rendons la liberté, en le remerciant des explications qu'il a bien voulu nous apporter.

(M. le sous-secrétaire d'Etat se retire.)

-o-o-o-o-

